

XXVIIIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

portant sur **LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE MARINE**

proposée par la classe de **601**

collège Françoise Dolto à Châtelus-Malvaleix

circonscription de la Creuse

(Kelya Adeline-Begel, Chloé Bezsonoff, Lylou Bigoulet, Meiline Bocquet, Antonin Bourdon, Esteban Chanudet, Mathilde Chatonnet, Elysée Couturier, Axel Descout, Hugo Desroziers, Loane Dubois, Emma Dupuis, Lilou Dupuis-Albert, Taïs Felice, Lana Ferrier, Arthur Fillot, Léandro Leprat, Mahé Perrot, Névé Roger, Thiméo Roger-Joly, Yélina Rudewick-McDonnell, Hermione Vonin)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La biodiversité marine est plus étendue que la biodiversité terrestre. En effet les scientifiques estiment que 2,2 millions d'espèces d'êtres vivants peuplent les mers et les océans.

Pourtant 90% de ces espèces sont mal connues voir totalement mystérieuses. Et pas seulement pour nous qui vivons à 300kms de la côte la plus proche, mais pour les scientifiques qui les explorent à longueur d'années. Ils pourraient découvrir dans les prochaines années, des centaines, peut-être des milliers de nouvelles espèces.

Hélas la biodiversité marine est menacée. Quel est le point commun entre un hippocampe, le poisson-lune, la tortue luth, la tortue imbriquée ou le requin-marteau ? Ils appartiennent aux 16 espèces d'animaux marins en voie de disparition.

Les dangers qui pèsent sur la biodiversité marine sont nombreux : surpêche, réchauffement des eaux, pollution plastique, marée noire.

Nous avons décidé qu'il est temps de lutter contre les filets fantômes. Savez-vous que chaque année 740 000kms de filets de pêche sont abandonnés ou perdus dans les espaces maritimes : cela représente 18 fois le tour de la Terre. A cela s'ajoute les 640 000 tonnes de matériel de pêche perdues, dont 14 milliards d'hameçons. Ces déchets représentent 27 % des plastiques qui polluent les océans.

Et il faut attendre environ 400 ans pour qu'un filet se désagrège.

Tous ces filets fantômes sont un gros danger pour la biodiversité marine qu'ils emportent avec eux dans leur dérive. Ils peuvent même être dangereux pour les navires : un bateau d'un concurrent de la course du Vendée Globe a échappé de peu à un filet fantôme.

Chaque année on estime à 10 000 le nombre de cétacés pris dans des filets, fantômes ou non.

La France possède la deuxième ZEE du monde c'est-à-dire qu'elle est responsable de près de 10 millions de km² d'océans et de mers. Elle doit montrer l'exemple. C'est pourquoi nous proposons la loi suivante :

Article 1

Construction par la France de bateaux spécialisés pour récupérer les filets de pêche, et les autres matériaux polluants, perdus en mer.

Article 2

Obligation pour les pêcheurs de récupérer chaque filet ou matériel de pêche perdu en mer. Sinon il aura une amende sous forme d'intérêt général de compensation c'est-à-dire que le pêcheur devra récupérer en mer, pour la ramener au port, une quantité de déchets équivalente au poids du matériel qu'il a perdu.

Article 3

Mise en place d'un registre officiel, par internet et papier, sur lequel est enregistré, pour chaque bateau, le matériel de pêche (filets et autres matériels) qu'il possède.

Article 4

Remplacer les filets de pêche plastiques par des filets biodégradables pour éviter la pollution en cas de perte.